

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 486 778

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 16028

(54) Languette pour chaussure, notamment de sport et chaussure comportant une telle languette.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 43 B 23/26.

(22) Date de dépôt 21 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 3 du 22-1-1982.

(71) Déposant : Société de droit suisse dite : SARRAGAN SA, résidant en Suisse.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Michel Nony, conseil en brevets d'invention,
29, rue Cambacérès, 75008 Paris.

La présente invention est relative à une languette pour chaussure, notamment de sport.

Par suite des efforts de l'utilisateur d'une chaussure il se produit, dans la zone correspondant à l'appui 5 de la languette sur le pied, des échauffements et de la transpiration; il en résulte une gêne pour l'utilisateur.

La présente invention vise à réaliser une languette évitant cet inconvénient tout en offrant une protection suffisante de la zone correspondante du pied vis-à-vis de la 10 pression d'appui exercée par les lacets et de chocs éventuels.

La languette selon l'invention se caractérise essentiellement par le fait qu'elle comporte une face frontale rembourrée et qu'elle est munie d'une pluralité d'orifices traversants dans chacun desquels est disposée une nappe de 15 matière poreuse ou réticulaire.

Grâce à une telle réalisation, on assure en cours d'utilisation une bonne aération de la zone du cou-de-pied à travers les orifices réalisés dans la languette, la nappe de matière poreuse ou réticulaire n'entrant pas la circulation 20 de l'air à travers les orifices et assurant la tenue mécanique de la languette, empêchant notamment des déformations de celle-ci ou des arrachements au niveau des orifices.

Dans un mode de réalisation particulièrement avantageux la languette est constituée par assemblage d'une 25 couche frontale de matière rembourrée munie d'une pluralité d'orifices, d'une nappe intermédiaire de matière poreuse ou réticulaire, telle qu'un filet à petites mailles en matière naturelle ou synthétique obtenu par tissage ou par extrusion et d'une couche arrière destinée à venir en contact du cou- 30 de-pied munie d'orifices correspondant aux orifices de la couche frontale, la languette étant assemblée en adhérant, de préférence à chaud, la couche frontale et la couche arrière le long du pourtour de la languette ainsi que sur le pourtour de chacun des orifices, à travers les mailles de la 35 nappe intermédiaire.

On doit noter que dans cette réalisation, la nappe intermédiaire est continue sur pratiquement la totalité de la languette et est ancrée dans les couches externe et interne au niveau des orifices et peut également l'être sur 40 le pourtour de la languette, ce qui assure une parfaite

stabilité dimensionnelle de la languette tout en offrant une bonne capacité d'aération par un grand nombre d'orifices répartis sur la languette.

La présente invention a également pour objet une chaussure, notamment une chaussure de sport comportant une languette présentant les caractéristiques exposées ci-dessus.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va maintenant en décrire à titre d'exemple en aucune manière limitatif un mode de réalisation en se référant au dessin annexé dans lequel :

- La figure 1 est une vue en élévation frontale de la languette selon l'invention,

- La figure 2 est une vue en coupe selon II-II de la figure 1.

La languette selon l'invention comporte une couche frontale rembourrée 1 et une couche arrière 2, destinée à venir en contact avec le coup-de-pied. Ces deux couches extrêmes présentent chacune une pluralité de perforations, designées par 3 pour la couche frontale, et par 4 pour la couche arrière, de mêmes dimensions, et susceptibles de venir en regard lorsque les couches frontale 1 et arrière 2 sont appliquées l'une contre l'autre pour former la languette.

La languette selon l'invention comporte en outre entre les couches extrêmes une nappe intermédiaire 5, par exemple sous la forme d'un filet de matière plastique à petites mailles, cette nappe intermédiaire 5 apparaissant comme on le voit dans la figure 1 dans les orifices 3,4 d'aération ménagés dans la languette.

Lors de l'assemblage de la languette, qui s'effectue de préférence à chaud par thermosoudage, on obtient l'adhérisation de la couche frontale 1 et de la couche arrière 2 d'une part sur la périphérie 6 de la languette et d'autre part au niveau de chacun des orifices où la matière de la couche frontale, par exemple, traverse au voisinage du pourtour des orifices les mailles de la nappe intermédiaire 5 et adhère à la matière de l'autre couche contribuant au maintien de la nappe intermédiaire entre les couches extrêmes.

Dans cet exemple on a utilisé une nappe intermédiaire continue s'étendant sur la majeure partie de la languette

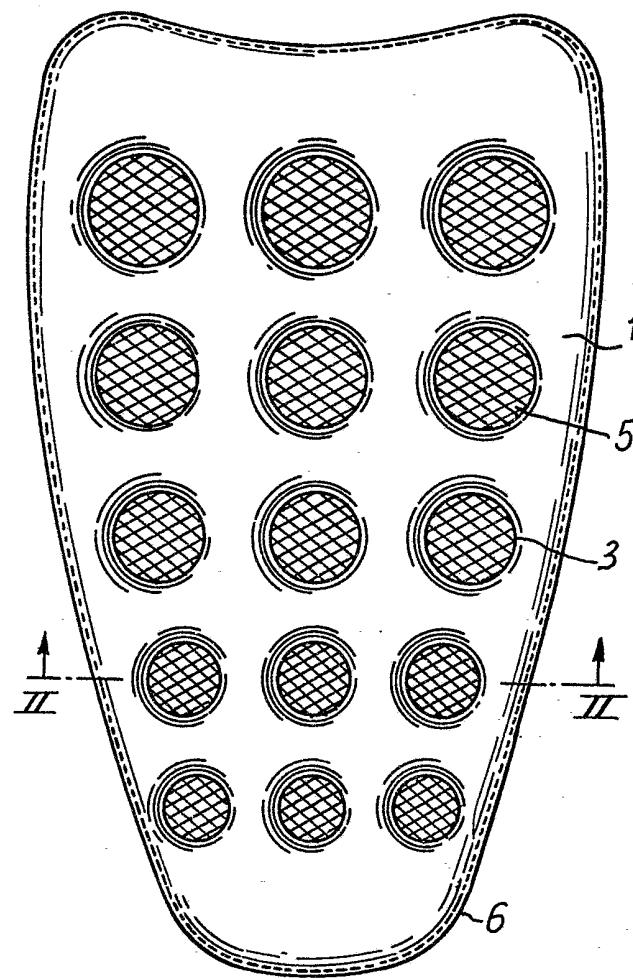
mais il est clair que selon l'invention, on pourrait n'utiliser que des fragments de matière poreuse ou réticulaire disposés entre les couches extrêmes de la languette uniquement au niveau des orifices. De même, l'on a décrit une languette 5 formée par assemblage de deux couches, mais l'invention n'y est nullement limitée et dans le cas d'une couche unique rembourrée munie d'orifices, on peut prévoir selon l'invention une matière poreuse ou réticulaire de renfort fixée sur la face interne de cette couche ou noyée à l'intérieur de 10 celle-ci sur sa totalité ou au niveau uniquement des orifices.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier, il est donc évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter de nombreuses variantes et modifications sans pour autant 15 sortir ni de son cadre ni de son esprit.

REVENDICATIONS

1. Languette pour chaussure, notamment de sport, caractérisée par le fait qu'elle comporte une face frontale rembourrée et qu'elle est munie d'une pluralité d'orifices traversants dans chacun desquels est disposée une nappe de matière poreuse ou réticulaire.
5
2. Languette selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle est constituée par assemblage, notamment par adhésion à chaud, d'une couche frontale de matière rembourrée munie d'une pluralité d'orifices, d'une nappe intermédiaire de matière poreuse ou réticulaire et d'une couche arrière munie d'orifices correspondant aux orifices de la couche frontale, la couche frontale et la couche arrière étant adhérées le long du pourtour de la languette et sur le pourtour de chacun des orifices à travers la nappe intermédiaire.
10
15
3. Languette selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que la nappe intermédiaire est un filet à petites mailles.
4. Chaussure, notamment chaussure de sport, caractérisée par le fait qu'elle comprend une languette selon l'une quelconque des revendications précédentes.
20

1/1

Fig: 1*Fig: 2*